

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, GROSDÉMANGE Stéphanie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou (donne procuration à GROELL Geneviève), RUSCH-COLOM Maéva, DA COSTA Nathalie (donne procuration à GROSDÉMANGE Stéphanie) STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Fibre optique.

Le maire explique que notre village fait partie des trois communes membres de la Communauté de Communes Thann-Cernay non éligible au déploiement de la fibre par Rosace, en raison d'un opérateur déjà présent (Numéricable). La CCTC a organisé mardi 10 décembre une réunion, en présence de la délégation régionale d'Orange ainsi que des communes d'Aspach-Michelbach, Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut.

M. le maire donne la parole à Michel Heimburger, adjoint, également présent à la réunion. La Sté Orange informe que l'ensemble des foyers des trois communes seront desservis et ceci avec une avance de 2 ans par rapport au planning initial. L'année 2021 sera consacrée aux études et au début de déploiement du réseau et l'année 2022 à la fin du déploiement du réseau. Il est également recommandé que le parc d'activité d'Aspach-Michelbach soit prioritaire dans la programmation du déploiement. La Sté Orange préparera un projet de convention de programmation ainsi qu'un courrier d'engagement. Après réception de ces pièces, la commission au sein de la CCTC, définira selon le cahier des charges, le choix du prestataire à savoir SFR ou Orange.

2) Commission sécurité école maternelle.

Le maire informe le conseil municipal du passage de la commission de sécurité le jeudi 14 novembre à l'école maternelle. D'ores et déjà, il est indiqué par les membres du groupe, que le local où est situé le compteur électrique situé au 1er l'étage sert actuellement de local de stockage et ceci n'est pas acceptable. Afin de remédier à ce problème, des placards supplémentaires seront réalisés dans le bureau de l'enseignante par les ouvriers communaux.

3) Subvention USEP.

Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, informe l'assemblée qu'il y a lieu de reverser à l'USEP une contribution pour la confection des petits gâteaux de Noël. En effet ces sachets de gâteaux ont complété les colis à destination des aînés du village, opération fortement appréciée. Egalement, des achats de livres ont eu lieu pour un montant de 59,41 €.

Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité décide, de verser pour ces deux opérations la somme de 500,00 € à l'USEP.

4) Tarifs location de matériel.

Le maire explique à l'assemblée, que les tarifs de location de main d'œuvre non pas été revus depuis le 14 décembre 2006. Ce point a été également évoqué lors d'une réunion maire et adjoints. Après différents échanges, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Location	P.U par heure
Location de l'unimog avec chauffeur	62 €
Location de l'unimog avec ouvrier pour déneigement	80 €
Location du tractopelle avec chauffeur	80 €
Location de la fraise à neige avec chauffeur	50 €
Location de la débroussailleuse avec main d'oeuvre	45 €
Location de main d'oeuvre	35 €

5) Avancement de grades 2019.

Le maire reprend la délibération en date du 10 avril 2019, déterminant le taux de promotion propre à l'avancement de grade pour le personnel administratif. Par courrier en date du 8 novembre 2019, le centre de gestion nous informe que la commission administrative paritaire a émis un avis favorable. Afin que cet agent puisse être nommé dans son nouveau grade, il est nécessaire au conseil municipal de créer ce poste.

Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

6) Projet de travaux à la ferme auberge.

Le maire explique que l'exploitant de la ferme auberge souhaite réaliser un kota grill afin de proposer une offre supplémentaire à ses clients. Un dossier de demande de travaux sera déposé dans ce sens auprès du service instructeur. Aussi, un projet de fermeture de l'auvent existant à l'avant de la ferme auberge devrait être réalisé par les exploitants. Pour ce dossier, la validation est nécessaire auprès d'un architecte.

7) Modification du jour de collecte des ordures à compter du 01/01/2020.

Le maire informe que à compter du 6 janvier 2020, la collecte des déchets sera modifiée. Le camion de collecte sera bi-compartmenté, afin de collecter simultanément mais séparément deux type de déchets. Le jour de la collecte sera le lundi et commencera par la collecte des bio déchets ainsi que des ordures ménagères. Une information plus détaillée sera distribuée à l'ensemble des usagers du village.

Aussi une nouvelle information sera nécessaire dans la parution du prochain bulletin communal afin que les bennes à déchets soient utilisées correctement et selon les conseils d'utilisations mis en place.

8) Office de tourisme – Packs service 2020.

Le maire présente la formule de partenariat menée avec l'office de Tourisme Thann-Cernay pour l'année 2020. Fort de son succès l'année passée, l'office relance les différents hébergeurs, restaurateurs, commerçants afin de souscrire à cette offre pour l'année à venir. Cette proposition, pourrait être pour nos gîtes ruraux un nouvel outil de travail et de communication. En effet, il s'agit de formation, d'encart publicitaire, de brochures, des ateliers, etc. ... Deux formules sont proposées moyennant la contribution financière de 110 € pour le pack Cigogne et 170 € pour le pack Bangard. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité souhaite adhérer à cette proposition, mais souhaite toutefois revoir le contenu de cette offre en fonction des besoins spécifiques liées à notre structure.

9) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droits de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 18 novembre 2019 par Maître Cauchetiez Isaline, notaire à Kingersheim.

Propriétaire : SCH RH

Parcelle : n° 223, section n° 2 contenance 8 ares 33 ca
au lieudit « Route de Bourbach-le-Bas»

Prix : 259 500,00 €

Acquéreurs : Mr Wehrle Hansjörg

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 05 août 2019.

Réception des vœux

La traditionnelle réception des vœux du maire aura lieu samedi 18 janvier à 17 h au foyer rural. Différentes personnes bénévoles seront mises à l'honneur ainsi que les deux adjoints qui ne souhaitent plus se représenter lors des prochaines élections municipales.

Programme de formation secouriste 2020

Compte tenu que la commune a acquis du matériel de formation complémentaire, un programme de formation ouvert aux villageois sera établi pour l'année 2020.

Atelier à l'aise sur le net : du numérique pour les seniors

L'association atout âge alsace souhaite organiser des ateliers numériques à destination des seniors de notre village. Les séances auront lieu les vendredis du 10 janvier au 7 février 2020 de 9 h à 11 h.

Location gîte Merle

Un contrat de location a été signé à partir du 9 décembre 2019 pour le gîte merle rue du Kirchbuhl.

10) Divers.

Disjoncteur à l'église

Le disjoncteur de l'église situé à l'extérieur près de la chaufferie a subi à plusieurs reprises des actes de vandalisme engendrant la coupure du chauffage de l'église. Afin de remédier à ce problème, le service technique a réalisé une plaque afin de parer à ces gestes fâcheux.

Clévacances

L'organisme Clévacances souhaite moderniser sa plateforme de réservation en instaurant la réservation ligne. Pour ce faire, une formation aura lieu en janvier au siège de la structure. Aussi suite au passage de la commission qui détermine les labels, celle-ci nous conseille de mettre en place différents services, notamment : un kit de premier matin, coffret de bienvenue en fonction des saisons (ex : miel du verger, petit gâteaux de Noël, etc. ...) D'autre part, il préconise aussi d'inclure la consommation électrique ainsi que le forfait eau dans le prix de la location. Compte tenu que les tarifs de location seront revus en 2021, ce conseil pourra être appliqué à ce moment-là.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.